



## Paiement des congés payés

-----  
Par cancale

Mes congés payés sont versés par la caisse de CP directement à mon entreprise par le biais d'une procuration.

Aujourd'hui je décide de racheter un certain nombre de jours pour un gros achat.

Mon entreprise m'a versé un montant mais me le verse dans mon total brut.

Or la caisse de CP m'a déjà déduit mes cotisations salariales (retraite, maladie, .....) et ce montant total a déjà été déclaré aux impôts.

J'ai le sentiment de devoir payer 2 fois les cotisations et de déclarer cet argent aux impôts.

Qui a raison, qui à tort ? j'aimerais avoir votre avis professionnel

Cordialement